



Session gratuite No 2

Session 2	Principes du minimum LPP versus surobligatoire
Thématiques abordées lors de la session	Cette session a pour but de comprendre la définition du système obligatoire de la prévoyance professionnelle, la fameuse notion du « minimum LPP », et celle de la prévoyance surobligatoire. Elle a également pour objectif de comprendre certains points clés comme : • Le salaire assuré • Le taux de conversion • Les survivants de la personne assurée • Le retrait en capital Pour ces aspects, il sera donné des exemples issus de l'application dans la prévoyance obligatoire et surobligatoire.
Déroulement de la session gratuite	Ce cours est animé en formation à distance par le biais de la plateforme Zoom. La durée est de 45 minutes. Elle est scindée en 2 parties selon le déroulement suivant : - 30 minutes d'apports théoriques par le formateur. Durant cette partie, les participants posent leurs questions via la fonction « chat » de Zoom. - Durant les 15 dernières minutes, les questions envoyées par chat seront traitées.
Public	Cette session s'adresse à toute personne désirant comprendre une partie importante du fonctionnement de notre prévoyance professionnelle.
Modalité	Chaque participant s'inscrit via le formulaire sur notre site internet. A réception, un email vous sera transmis avec les codes d'accès pour la session gratuite via la plateforme Zoom. Aucun enregistrement photo ou vidéo n'est autorisée par P-File Services Sàrl. Si la personne inscrite ne peut pas suivre en direct la session, il n'y a pas la possibilité de participer ultérieurement, de visionner la session en replay ou de transmettre ses codes d'accès à une tierce personne.
Matériel requis	Il faut que le participant soit équipé d'un ordinateur connecté à internet, ainsi qu'idéalement une webcam ainsi qu'un microphone.
Date / horaire	Mercredi 10 juin 2020. 2 horaires possibles : 16h00-16h45 ou 20h00-20h45
Prix	Aucune finance d'inscription n'est demandée, la session est entièrement gratuite.
Intervenant	Monsieur Fabrice Cellammare, Spécialiste RH et Spécialiste en assurances sociales avec brevets fédéraux.
Conditions	Les conditions générales sont applicables à ce module. Vous pouvez les consulter sur : www.p-fileservices.ch/fr/mentions-legales

Fait à Prilly, mai 2020